

Rivières sauvages

Actes du Colloque fondateur du 20 mai 2011 Annecy - Imperial Palace

Organisé sous le haut patronage du Ministère de l'Écologie
et avec le soutien financier de la région Rhône-Alpes et de
l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

« Homme, n'oublie jamais
qu'un fleuve est une vie »

Bernard Clavel



www.rivieres-sauvages.fr

Actes du colloque fondateur du 20 mai 2011 organisé par le Fonds pour la conservation des rivières sauvages et le WWF.

Le 20 mai 2011 s'est tenu à Annecy le colloque fondateur en vue de créer un réseau de Rivières Sauvages en France. La matinée a été l'occasion de dresser un état des lieux biologique, géographique, économique et sociologique des rivières sauvages. L'après midi, ont été présentées les actions entreprises en France et chez nos voisins européens pour tenter de valoriser le patrimoine que représentent les derniers cours d'eau sauvages

Le texte qui suit a vocation à résumer, en essayant de ne pas la trahir la richesse des débats entre les intervenants et les participants qui sont venus très nombreux (plus de 200).

Les premières présentations ou interventions ont rappelé l'intérêt général du projet de réseau de rivières sauvages.

Comme a tenu à le rappeler **Philippe ROCH**, ancien Secrétaire d'Etat à l'environnement suisse, la nature, au sens général du terme, constitue un patrimoine absolument exceptionnel et même le plus précieux dont nous disposons, et ceci pour un certain nombre de raisons. Il s'agit d'abord de raisons matérielles et écologiques, car la nature est la principale source de nos propres vies biologiques et de notre économie. L'eau est un élément essentiel pour la vie et pour l'économie. Or, l'eau nous est donnée par ce moteur formidable qu'est le soleil avec des écosystèmes qui nous la restituent épurée et propre. Par ailleurs, la nature est lieu d'harmonie. Dans le domaine philosophique, la nature tient un rôle essentiel en tant qu'« Autre » et que « Chose » que l'homme n'a pas créée. Comme le disait **Robert HAINARD** : « La nature est essentiellement ce que l'homme n'a pas fait, c'est-à-dire la seule chose qui puisse nous enrichir ». C'est un « monde qui nous résiste, nous limite, mais nous répond et nous soutient, nous nourrit et nous féconde ». Dans ce contexte, les rivières sauvages jouent un rôle essentiel car il s'agit d'un des éléments les plus précieux de la nature notamment du fait de leur beauté, leur diversité, leur dynamique et le réseau qu'elles constituent entre les différents milieux naturels. Mais poser la question de leur préservation, c'est aussi poser la question de l'énergie. La question des rivières induit nécessairement celle des barrages.

Mais comme l'a souligné **Gilbert COCHET**, des arguments très concrets peuvent être appelés au soutien de ce projet. En France, nous totalisons quelque 500.000 kilomètres de cours d'eau sur le territoire, ce qui est considérable. Ces cours d'eau, pour fonctionner correctement, doivent couler. Il est indispensable que l'eau courante transporte librement l'eau, les sédiments et la biodiversité. Les crues apportent également leur lot de modifications. Lorsque les eaux baissent de niveau, le paysage se transforme à nouveau. La diversité des cours d'eau dans l'espace et dans le temps est véritablement extraordinaire, qu'il s'agisse de cascades, de bras morts, de zones ombragées ou encore des bancs de galets. Par ailleurs, la biodiversité, la vie, qu'ils hébergent ne tolère bien souvent aucun compromis : autant la moule perlière est l'indicateur de la qualité chimique de l'eau, autant les grands migrateurs, pour leur part, constituent les témoins de la qualité géomorphologique et des possibilités de transit offertes par le milieu naturel. La biodiversité a bien entendu choisi l'eau vive. Comparons le méandre de Queuille, situé sur la Sioule et noyé sous un barrage et un méandre situé dans les Gorges de l'Allier. On trouve 24 espèces dans le premier contre 216 dans le second. Les conclusions sont donc évidentes. Mais la préservation des rivières sauvages est une question ancienne. En 1924, **Edouard-Alfred MARTEL** avait combattu le projet d'un immense barrage dans les Gorges de l'Ardèche qui les aurait noyées totalement. S'il avait été mené à bien, ce projet aurait été catastrophique sur le plan économique. En effet, aujourd'hui deux millions de personnes visitent chaque année les Gorges de l'Ardèche. Le nord industrialisé de ce département a subi la crise de plein fouet. Le sud, qui pour sa part ne vend que du soleil et du bonheur, n'a rencontré aucun problème économique.

Mais la préservation des rivières sauvages si elle ne veut pas rester un simple slogan doit s'appuyer sur une démarche solide et exemplaire basé sur une méthodologie partagée visant à la constitution des critères d'attribution du futur label. Ce colloque a permis à Jean René MALAVOI en charge du Conseil scientifique d'élargir, au nom du Fonds, ce conseil aux volontaires : gestionnaires, scientifiques, institutions, puis de présenter un état des lieux des réflexions en cours en particulier sur le « caractère sauvage » des rivières.

Sur les concepts clés sur lesquels s'appuyer, le premier exemple de proposition date de 1987 et a été formulé par **Yves SOUCHON** et ses collègues du CEMAGREF. Selon cette proposition

(1) Une partie des débats du début de l'après midi ainsi que la prise de parole d'Anne PENALBA ont été perdus suite à un problème technique lors de l'enregistrement à Annecy. Ils seront réintégrés à partir des notes prises sur place et des présentations.

une rivière est dite « sauvage » lorsqu'aucune intervention n'est observée sur le lieu, lorsque la dynamique fluviale ne subit aucune contrainte et lorsque l'ensemble des ressources trophiques sont utilisées. Il s'agit donc de l'optimum de notre labellisation. Un deuxième niveau se présente pour les rivières dites « naturelles », autrement dit, celles où, dès lors que l'intervention humaine cesse, la rivière doit pouvoir revenir rapidement à l'état sauvage. Enfin un troisième niveau, le plus fréquent en France et en Europe, regroupe les rivières « artificialisées ». Les débats résideront essentiellement dans la marge représentée par les rivières dites « naturelles ». Le second concept est apparu plus récemment. Il s'agit du concept de « rivière de référence ». L'objectif des chercheurs est d'établir la liste des rivières de référence pour les différents pays. Ce travail s'apparente à celui qui est réalisé dans le cadre du **Fonds pour la conservation des rivières sauvages**. Le troisième concept est celui des « conditions les moins altérées ». Par défaut, il s'agit de rechercher les cours d'eau a priori les moins altérés. Nos réflexions navigueront très probablement entre ce troisième concept et les conditions les plus sauvages. Au-delà des critères de naturalité, d'autres questions plus politiques se posent à nous comme celle des rivières situées dans des régions qui ne possèdent aucune rivière sauvage mais où nous sommes en mesure d'identifier les rivières les moins altérées.

Ensuite, nous retrouvons le concept de « très bon état ». Ce dernier est issu de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000. Précisément, les rivières dites « en très bon état » sont en bon état sur les plans chimique et biologique, qui présentent une faible altération anthropogénique et dont le fonctionnement hydromorphologique est quasiment naturel. Ce concept se rapproche ainsi du concept de « rivières sauvages ».

De nombreuses questions se posent encore, afin de labelliser une rivière: quelles sont les critères permettant d'identifier une rivière sauvage ? Quel est le linéaire pertinent à labelliser ? Devons-nous établir une distance minimale ? Quelle procédure de labellisation ? D'autre part, nous travaillerons sur les grands cours d'eau. Ces derniers peuvent être en partie sauvages. Néanmoins, ils subissent parfois des pressions sur leurs rives qui les conduisent potentiellement vers un déclassement.

Le travail de recherche des rivières peut être effectué de manière descendante avec les travaux scientifiques. Néanmoins, il serait difficile de faire accepter le classement au rang de « rivière sauvage » par les populations riveraines. La seconde méthode, ascendante, consiste à faire la promotion du label auprès des syndicats de rivières et des communes pour que ces derniers nous indiquent progressivement leur souhait de faire labelliser leurs cours d'eau en établissant un dossier. Nous serions alors conduits à étudier chaque dossier selon les critères retenus. Les critères déclassants n'empêcheraient pas alors les candidats de se présenter une nouvelle fois l'année suivante. Par exemple, nous pourrions préciser lors d'un premier refus qu'il suffit à la commune d'effacer deux ou trois barrages pour obtenir le label de « rivière sauvage ». La méthode descendante permet de signaler à une commune ou un syndicat qu'il dispose sur son territoire une rivière potentiellement labellisation comme « rivière sauvage ». Ensuite, la méthode ascendante fait remonter la volonté réelle d'être labellisé, volonté qui n'est pas automatiquement présente dans les communes. Selon le futur cahier des charges, les « rivières à trois loutrons » correspondraient aux rivières les plus sauvages ne présentant presque aucune perturbation, les « rivières à deux loutrons » regroupant des cours d'eau quelque peu aménagés, mais qui présentent néanmoins un état globalement sauvage.

Mais d'autres questions se posent encore : quel est le niveau de linéaire pertinent de labellisation ? Dès lors que seulement dix kilomètres d'une plus grande rivière peuvent recevoir le label, comme l'exemple du Chéran nous le montre, pouvons-nous véritablement affirmer que le Chéran est une rivière sauvage ? Devons-nous attribuer ce label à des territoires communaux ou à des bassins ? Quelle attitude vis-à-vis des grands cours d'eau, notamment ceux qui possèdent un fort pouvoir symbolique ? Le Fonds a besoin d'aide pour répondre à l'ensemble de ces questions afin de rassembler l'adhésion la plus large possible autour des différents concepts du « caractère sauvage » et du futur label. Il ne compte pas imposer une méthode

de façon unilatérale et sans tenir compte des avis des personnes qui seraient intéressées par cette démarche.

Parmi ces acteurs sollicités, Stéphane ROUX de Mountain Wilderness, a souhaité apporté sa contribution.

Mountain Wilderness se fonde sur le constat d'un important déséquilibre entre le naturel et les activités humaines faisant peser une menace sur le milieu montagnard. Sur cette base, des actions sont engagées auprès de divers publics et en premier lieu les alpinistes, chevronnés ou non, dans le but de travailler au développement de pratiques respectueuses. A cet égard, le respect des cours d'eau est fondamental. Nous nous adressons encore aux élus et aux divers décideurs afin de les conseiller et de les sensibiliser aux enjeux. Nous opérons, plus largement, auprès de tous les citoyens par la promotion d'une culture de respect des équilibres entre activités humaines et nature. Cette réalité n'est pas si évidente qu'on pourrait le penser, puisqu'au sein même de l'association, des montagnards l'ignorent. Ceux-ci sont souvent plus habitués à observer les blanches cimes que l'état des rivières à leurs pieds. Il faut cependant réaffirmer que la rivière est source d'aventure, de contemplation et d'équilibre. Il faut également rappeler que les rivières sont des réservoirs de biodiversité reconnus par la loi. Mountain Wilderness a en partage différentes valeurs avec le réseau Rivières Sauvages. C'est tout d'abord la notion de « patrimoine ». L'association Mountain Wilderness travaille sur des sites sauvages de montagne qui appartiennent au patrimoine de tous les hommes. Par ailleurs, il soutient aussi la notion de « sauvage ». « Lorsque nous devons traduire « wilderness », nous disons « nature sauvage non transformée par les activités humaines ». Par conséquent, si le projet de ce jour est de travailler sur des rivières sauvages, cela nous correspond bien. Cet enjeu donne lieu au sein même de l'association à des débats incessants où la nécessité de défendre les rivières sauvages doit sans cesse être réaffirmée.

Les montagnards sont aujourd'hui obnubilés par des classements de massifs tels que celui du Mont-blanc au Patrimoine mondial. Il est pourtant fondamental de considérer aussi l'état des rivières. Nous réaffirmons sans cesse diverses nécessités. C'est, d'une part, celle de renforcer l'information sur l'urgence de la préservation des tous derniers linéaires de rivières sauvages. D'autre part, c'est celle de diffuser l'idée que la rivière ce n'est pas que de l'eau. Il n'est pas vain pour nous de rappeler aux élus qu'une tuyauterie avec de l'eau propre ne constitue pas une rivière. Il faut aussi lutter contre la croyance que tous les usages sont compatibles. Il faut aussi lutter contre l'idée que tout est restaurable. Le milieu naturel n'est pas infiniment renouvelable. Il nous faut ré-imaginer nos liens avec les rivières.

Dans certaines vallées, l'expression « rivière sauvage » renvoie les populations à des souvenirs douloureux. Dans la Maurienne, l'expression rappelle les débordements de l'Arc et les drames humains qui s'en sont suivis. Militer pour la rivière sauvage dans l'espace montagnard, c'est aussi réinterroger notre rapport à la rivière et répondre aux préoccupations des populations. Lutter contre les schizophrénies territoriales découlant des différents usages constitue un enjeu collectif. Les dernières rivières sauvages sont rares et il semble qu'il faille aller de plus en plus loin pour ne trouver. C'est une des raisons pour lesquelles notre association est décidée à travailler en collaboration active avec le réseau Rivières Sauvages.

A cette intervention pointant la question des représentations et des souvenirs, André MICOUD apporte en contrepoint, son point de vue.

Pendant longtemps, les cours d'eau ont été l'objet d'étude des hydrauliciens. Ils étaient des spécialistes de la mécanique des fluides. Par la suite sont venus des hydrologues, spécialistes des sciences de la vie et de la terre. L'hydrologie se subdivisant elle-même en sous-disciplines : l'hydrogéologie, l'hydrométrie, l'hydromorphologie etc. C'est bien plus récemment que

sont apparus les hydrobiologistes, spécialistes de l'étude de la faune et de la flore aquatique. Jusqu'alors, l'eau était un fluide physique et les cours d'eau, des sortes de tuyaux. Dire que la Loire était vivante, c'était prendre acte de ce nouveau regard sur l'eau terrestre.

Le qualificatif de « sauvage » renvoie à « sylva », la forêt. Est sauvage ce qui vient de la forêt c'est-à-dire de la nature inculte et qui vient mettre en péril le monde domestique, monde de la maison, monde cultivé. Dans l'étymologie anglo-saxonne, « wild » est aussi le chaos, le bouillonnement, l'incontrôlé.

Les valeurs sont toujours des constructions sociales. La biodiversité, comme la continuité écologique des cours d'eau, est susceptible d'une multitude d'approches qu'il est vital de connaître. A défaut de cette connaissance, on reprochera toujours à ceux qui la défendent de n'être que des experts de plus ou de ne faire que défendre un ou plusieurs groupes d'intérêt. Personne n'a jamais définitivement raison. De même, personne n'a définitivement tort. Le plus important, c'est de s'efforcer de bien penser, c'est-à-dire, de penser avec les autres. Les groupements humains forgent des systèmes de représentation relativement robustes pour rendre compte du monde dans lequel ils existent. Ces systèmes sont appelés « culture », « idéologie », « ordre symbolique », « formes de vie » etc. Ces systèmes peuvent à leur tour être analysés comme des combinaisons de figures rhétoriques (comme « rivières sauvages »), iconiques (des images), conceptuelles (comme le critère de naturalité) ou catégorielles (comme le label Rivières Sauvages).

Ces systèmes incarnés dans des institutions (guides de savoir-vivre, rituels, textes législatifs etc.) définissent à la fois le monde et les êtres humains qui sont dans ce monde. Avec le développement des sciences et des techniques au XVIIIe siècle, les groupements humains européens organisés en Etats-nations concurrents ont inventé l'idéologie du progrès indéfini de la maîtrise de la nature. Cela s'est accompagné de l'émancipation des sociétés d'avec la tradition. C'est ce que l'on a appelé la Modernité. La sociologie est née au XIXe siècle. La sociologie a épousé les thèses de la Modernité liées à l'autonomie socio-économique. La sociologie a ainsi laissé aux sciences dures le soin de s'occuper du monde matériel. Elle a aussi laissé à l'anthropologie et à l'ethnologie le soin d'étudier les peuplades traditionnelles n'ayant pas accédé à la Modernité. Or, la crise écologique que nous vivons depuis le début des années 1960 marque la faillite de ce modèle avec l'irruption du « monde physico-bio ». Le « monde physico-bio » tend de plus en plus à voler la vedette au monde socio-éco. De ce fait est apparue une nouvelle représentation dans laquelle le monde est une biosphère dans laquelle vivent des êtres vivants parmi d'autres nommés « être humains ». Il apparaît ainsi que les Temps modernes ont fait leur temps. Ils ont fabriqué une représentation du temps qui est elle-même dépassée. Le développement durable est un oxymore qui permet de faire une transition : c'est une concession à la précédente idéologie du progrès, mais avec la volonté de l'envisager différemment. Dans cette période transitoire, il y a des inventeurs de formules de transition. Après les Temps modernes qui valorisaient le changement, nous connaissons aujourd'hui la coévolution des formes de vie humaines avec l'histoire naturelle. De ce fait, les termes « sauvages » ou « renaturation » sont problématiques, car ils présupposent le retour à un temps d'avant les hommes.

La patrimonialisation a lieu lorsqu'un groupement humain choisit d'extraire du commerce ordinaire des choses un ensemble de biens et de valeurs, car il estime qu'elles sont les garantes de son identité et de son avenir. S'intéresser au patrimoine naturel, c'est reconnaître que nous dépendons de ce qui nous environne. Il s'agit aussi de remettre en cause la croyance que nous sommes dans la capacité de maîtriser la nature. Personne n'est propriétaire d'un patrimoine, on ne peut être que titulaire d'un patrimoine. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques déclare que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Elle oblige un « nous » à se constituer pour la préservation de ce patrimoine commun. Cependant, il faut se demander de qui les rivières locales sont le patrimoine commun. Sont-elles le patrimoine des naturalistes, des pêcheurs, des irrigants, des ethnologues et des historiens, des amoureux de leurs paysages, des officines de tourisme, des riverains ordinaires, des kayakistes ?

Les cadres prescriptifs exigent la renaturation des cours d'eau. Ils permettent la multiplication des projets de renaturation. Ceux-ci ne pourront cependant se réaliser que pour autant qu'aucun des membres du collectif ne sera exclu de la négociation sur la définition du patrimoine commun localisé. Une rivière n'est pas seulement un cours d'eau, elle constitue un élément inséparable des paysages et des groupements humains de la vallée qu'elle traverse. Il y a lieu de prendre en compte le patrimoine ainsi défini, mais il vaudrait mieux parler de requalification que de renaturation. La requalification doit être une réinterprétation qui fasse droit au vivant qui dure, qu'il soit biologique ou qu'il soit humain.

Le projet a dès l'origine eu le souci de prendre pleinement en compte les populations des bassins versants des rivières pour qu'elles s'approprient les enjeux et puissent choisir de s'investir dans la durée en toute connaissance de causes. La question économique est essentielle dans cette approche. Elle a été abordée plus spécialement lors de la matinée par Pascal DA COSTA, professeur à l'Ecole Centrale de Paris et ses étudiants.

Bien que l'Ecole Centrale ait fourni de nombreux grands patrons à la société française, elle travaille à évaluer les méfaits des activités de ces entreprises d'un point de vue économique. Par ailleurs, une équipe en économie et en gestion est en cours de développement qui travaille sur les nouveaux modèles économiques durables. Nous allons aujourd'hui évoquer essentiellement l'évaluation économique. En lien avec le Fonds, un travail sur l'évaluation économique s'est notamment porté sur le Chéran. Les méthodes d'évaluation et un premier chiffrage pour le Chéran sont présentés ci après. Il faut insister sur le fait qu'il s'agit d'une étude d'un projet d'étudiants et non d'une recherche en tant que telle. Cela implique que nous étions limités dans le temps et que nous étions bien plus dans l'action que dans la réflexion. Il s'agissait de construire quelque chose qui soit utile au réseau. Vous connaissez l'exemple canonique constitué par l'Etat de New York et de la préservation de ses zones humides au service de l'eau potable. Cette préservation passe pour l'Etat de New York par un rachat massif des terres. 300 millions de dollars ont été dépensés pour racheter les terres et en faire des sanctuaires de biodiversité rendant ces services de potabilisation de l'eau. En Allemagne, la ville de Munich a mené un projet de sauvegarde des zones humides sans passer par la sanctuarisation. Munich a préféré se lancer dans une politique intégrée vis-à-vis de ses populations riveraines pouvant occasionner des dommages sur les zones humides et sur les rivières. L'objectif du Fonds ne semble pas être la sanctuarisation. L'idée est là aussi d'associer les populations dans le cadre d'une politique intégrée. Il s'agit d'une politique de normes, d'accompagnement et d'aides pour réduire les impacts négatifs. L'évaluation économique des services rendus par le Chéran apportera un argument supplémentaire. Si tous les participants au colloque sont convaincus par l'idée de préserver les rivières sauvages pour des questions de sensibilité ou de valeurs personnelles, l'argument économique constitue un argument supplémentaire qui parlera aussi à d'autres personnes qui n'ont pas la même sensibilité environnementale. La principale difficulté de notre étude provient des données manquantes. D'une part parce que le travail a été bref, mais aussi parce que les acteurs ont du mal à transmettre les données qui sont en leur possession.

Différents types de valeurs s'évaluent. Les valeurs directes sont les plus simples à appréhender. Pour une rivière, il s'agira du prix du traitement de l'eau ou du prix du poisson. La prévention des inondations constitue une valeur indirecte. D'autres valeurs, non marchandes, sont bien plus difficiles à évaluer. C'est le cas, par exemple, de la valeur symbolique accordée par chaque individu (Il existe cependant des méthodes permettant d'obtenir le prix de la valeur symbolique d'une rivière). Nous avons choisi la méthode la plus simple, méthode consistant à observer les échanges économiques utilitaristes autour de la rivière. Nous avons aussi estimé les services gratuits rendus par la rivière. Remarquons que la valeur d'un bien immobilier varie en fonc-

tion de son environnement. La méthode des coûts de transport évalue les dépenses qu'une collectivité est prête à assumer pour bénéficier d'une ressource. La deuxième méthode est la méthode à « préférence déclarée ». Nous ne l'avons pas mise en œuvre dans notre étude. Cette méthode se base sur un questionnaire qui cherche à évaluer le bien-être que l'on retire de la jouissance d'un environnement préservé. En choisissant la première méthode, nous nous concentrons sur les valeurs d'usage directes. Notre chiffre est le résultat d'un travail préliminaire devant être complété. Nous sommes parvenus au chiffre de 1,8 million d'euros par an. Cette somme provient de trois sources principales : la pêche, le traitement de l'eau pour la rendre potable, le tourisme sur un territoire comptant 44000 habitants. Nous devons encore peaufiner ces calculs. Cette méthode sera ensuite généralisable à d'autres rivières. A ce stade de l'enquête, nous pouvons conclure qu'1,8 million d'euros sont offerts gratuitement chaque année par le Chéran Si le label permet de garantir le bon état écologique, il maintient ce faisant le gain gratuit pour les populations locales. En un mot, tous les efforts sont des investissements pour les générations futures. Si la somme de 1,8 million d'euros par an était actualisée sur vingt ans au taux faible de 4%, cela donnerait la somme d'environ vingt millions d'euros sur les vingt prochaines années. Cela n'est pas négligeable pour une communauté de 44.000 habitants.

La matinée s'est terminée sur des débats qui hélas n'ont pu être enregistrés à cause d'un défaut de matériel de la salle de conférence. Mais l'essentiel du fond des débats a toutefois été sauvegardé et pourrait être résumé par les interventions de Roberto EPPLE, Président du Fonds pour la conservation des rivières sauvages, d'Anne PENALBA, Présidente de France Hydroélectricité et de Philippe ROCH.

Roberto EPPLE : « Nous avons été forts ce matin. Nous avons vu un film riche de magnifiques images très calmes. Nous avons ensuite eu différentes interventions parfois aussi virulentes qu'une rivière sauvage peut l'être. Cette rivière de paroles a aussi pu faire du mal. Notre salle est faite d'une grande diversité de spectateurs, si bien que des sensibilités très différentes s'y côtoient. Dans ce contexte, je présente mes excuses aux représentants de France Hydroélectricité qui ont pu se sentir blessés. Ils ont été blessés par certaines de nos remarques (sur les barrages) ».

Anne PENALBA : « J'aurais une question un peu naïve à poser. J'aimerais connaître la finalité de la labellisation « Rivières Sauvages ». L'exposé de Monsieur MALAVOI était très riche. Nous y avons perçu toute la difficulté d'établir des seuils pour déterminer quelles seront les rivières sauvages. Si nous imaginons que nous réussissons néanmoins l'exercice au bout d'un certain temps, nous pourrions avoir 10% des cours d'eau labellisés « Rivières Sauvages » c'est-à-dire sans aucune intervention de l'homme. Dès lors, que se passera-t-il en termes d'utilisation et de gestion. Continuera-t-on à y pêcher et à y faire du canyoning ? »

Philippe ROCH : « Cette question est parfaitement légitime. C'est un vrai problème, car il faut encore définir les utilisations possibles. Je ne pense pas que la rivière sauvage implique une absence de l'homme. La rivière sauvage implique une absence d'intervention lourde de l'homme compromettant l'écosystème. La pesée des interventions possibles est une délicate pesée d'intérêts. C'est un problème de jugement qui ne sera pas facile à prendre.

Comme vous pourrez le constater à la lecture du résumé ci-après, la question des aménagements lourds et bien évidemment de l'hydroélectricité est au cœur des débats, d'où l'invitation lancée lors de ce colloque fondateur aux représentants de la petite hydroélectricité pour que tous les acteurs puissent se rencontrer et dans le meilleur des cas, dialoguer.

Pour les mêmes raisons techniques, le débat « regards croisés sur les dispositifs de protections actuels » ainsi que l'intervention d'Anne PENALBA n'ont pu être enregistrés mais la présentation de « la question de l'hydroélectricité : quelle conciliation avec les autres usages » est disponible sur le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : <http://www.rivieres-sauvages.fr/2011/07/26/contenus-des-presentations-du-colloque/>

Le choix a été fait de ne pas réaliser de résumé des débats et de l'intervention d'Anne PENALBA. Sans enregistrement, il n'était pas possible de résumer fidèlement des déclarations sans risquer de déformer leurs contenus et de trahir les intentions des orateurs. La présence d'Anne PENALBA au colloque, voulue par ses organisateurs, avait une portée symbolique forte : montrer que le temps est au dialogue, dans l'esprit de la « Convention pour une hydroélectricité durable » signée en juin 2010. Le fil du compte rendu reprend ci après avec les interventions sur les exemples européens de prise en compte des rivières sauvages.

Roberto EPPLE a abordé la question en décrivant les choix que les décideurs ont dû réaliser sur la Greina, au sujet d'aménagements prévus et les conséquences qui en ont découlé.

La Greina est localisée à la jonction de trois régions suisses qui possèdent des cultures et des langues très différentes. En 1957, la plaine de la Greina a fait l'objet d'un projet de barrage (80 m de hauteur, une puissance de 80 mégawatts et de 200 Gigawatt/h (GWh) produits chaque année. Ce projet prévoyait également de dédommager deux communes, modestes en termes de taille et d'économie locale. Ce dédommagement devait prendre la forme de redevances de 2,5 millions de francs suisses par an. A noter que cette somme représentait cinquante fois le budget annuel d'une de ces communes. Dès lors, une question s'est posée aux élus de ces communes : devaient-ils détruire la plaine pour bénéficier de la manne financière ou la conserver pour pouvoir ensuite la monnayer sous une autre forme. Le projet a suivi son cours. A partir de 1978, les Suisses provenant des trois cultures différentes (Suisse Alémanique, Suisse Romande et Suisse Italienne), tenant compte du fait que la Suisse possède une densité de barrages plus élevée que celle de la France et dispose d'un nombre en constante diminution de sites sauvages, ont estimé qu'ils seraient perdants si la plaine devait être inondée. Ils craignaient donc perdre une richesse sauvage unique. Combien cette plaine vaut-elle ? Les associations de protection de l'environnement, dont le WWF, les élus locaux ainsi que l'opposition locale ont mis en œuvre une initiative populaire pour rassembler environ un million de signatures afin de contraindre le gouvernement fédéral à voter un certain nombre de textes. L'initiative populaire prévoyait déjà alors le principe de l'intégration d'une compensation financière pour tout projet de barrage à venir. Le résultat a été qu'en 1986, un des plus grands producteurs d'électricité de Suisse a abandonné le projet sous la pression populaire. Cet industriel a compris qu'il se heurtait alors à une dynamique collective plus forte que celle de ses arguments. Les notions de patrimoine, de « Suisse profonde » et de vallée sauvage l'ont donc emporté. Bien que ce projet de barrage ait été abandonné, le combat a poursuivi son cours. Les deux communes ont dû abandonner l'espoir de bénéficier de la manne financière. Les associations de protection de l'environnement ont donc commencé à réfléchir à la mise en place d'un modèle permettant de dédommager les communes situées à proximité de paysages et de rivières exceptionnelles qui renonceraient à l'avenir à des projets de grands barrages. En 1992, cette initiative populaire, après avoir essuyé quelques attaques virulentes provenant de différents groupes de lobbying, a été rejetée par la population suisse. Néanmoins, comme le veut la tradition de notre pays, le gouvernement a pu proposer un compromis proche du texte initialement prévu. Les Suisses ont accepté la contre-proposition du Conseil fédéral qui retenait le principe de l'obligation d'une compensation financière pour la sauvegarde des paysages dignes de ce niveau de protection.

Ce principe a donc été ainsi ancré dans le droit fédéral. En conséquence, les communes ont perçu sous une autre forme un budget certes inférieur à la manne financière initiale et moins fréquemment. Cependant, la notion de « centime paysage » a été retenue. Son fonctionnement était le suivant : chaque kilowatt/heure produit en Suisse doit contribuer à hauteur d'un centime de franc suisse à l'alimentation d'un Fonds. Non seulement un certain nombre de communes ont été dédommagées par le biais de ce mécanisme, mais un certain nombre de paysages ont pu ainsi être sauvegardés. Par la suite, en 1995, certaines ONG ont entamé une réflexion sur la labellisation du parc de barrages existants qui devaient être renouvelés au terme de leur concession. Cette réflexion a abouti en 2000 à la création du label Naturemade Star, issu du débat mené entre les associations de protection de l'environnement et les producteurs d'électricité de toutes tailles. Ce label permet d'aller plus loin dans la démarche que le mécanisme du « centime paysage ». Il permet précisément d'influencer la qualité de la production d'électricité provenant du parc existant (www.naturemade.ch). Au global, 3% de la production hydroélectrique suisse, soit 1,1 térawatt/heure (TWh), ont pu être certifiés par le biais de Naturemade Star. Le label prévoit un prélèvement d'un centime de franc suisse par kilowatt/heure (kWh) produit et vendu auprès des barrages ayant signé la convention avec Naturemade Star. Le Fonds issu de ce mécanisme a permis la restauration de rivières dégradées ou encore le soutien d'un certain nombre de projet d'amélioration de la qualité de l'eau et des rivières (huit millions de francs suisses ont été ainsi récoltés).

Après 25 ou trente ans de combat pour la protection des paysages et des rivières sauvages de haute montagne, nous sommes parvenus à faire passer l'idée que cette protection environnementale est cruciale. Il y a quelques mois, le Conseil fédéral suisse a voté sa participation financière à la création d'un deuxième parc national suisse, le Parc d'Adula, qui protège le paysage de la Greina. Dès lors, on peut constater que le combat n'a pas été vain. Il a été précurseur dans son domaine non seulement sur les questions de production d'électricité, mais également en ce qui concerne l'abandon final d'un certain nombre de projets de barrages et l'amélioration des conditions de production d'autres barrages.

Un autre exemple de la prise en compte des rivières sauvages en Europe et de la question de la prise en compte des barrages ou aménagements est présenté par Claire TRANTER du WWF Allemagne avec la description de la rivière Ammer dont le cours supérieur, le Linder, est torrentiel.

Le bassin versant de l'Ammer affiche une surface d'environ 600 kilomètres carrés et 82 km de longueur. Son cours supérieur, le torrent Linder, présente un écoulement épisodique. A proximité, on trouve les sources périodiques de l'Ammer. Le torrent Linder est caractérisé par des zones d'accumulation très étendues. On y trouve également des zones très dégradées, notamment en lien avec la protection des surfaces agricoles utiles mais également des sections très sauvages qui foisonnent de structures très diverses et d'un certain nombre de méandres, qui constituent l'habitat du Chevalier guignette ou encore du castor. Malgré les activités sylvicoles et quelques barrages de moulins, l'Ammer reste très sauvage. On y retrouve également quelques barrages, comme celui qui permet dériver l'eau sur une longueur de deux kilomètres jusqu'à une centrale hydroélectrique. Devant cet état des lieux, on peut se poser la question suivante : Quelle est la valeur naturelle de l'Ammer ? La région de l'Ammer ne dispose d'aucun réservoir ni de dérivations d'eau à grande échelle. L'Ammer fait partie des sites de rivières sauvages les plus riches en espèces biologiques au sein des Alpes du nord. La faune piscicole y est quasi complète. Les forêts montagnardes et les tourbières y sont intactes. Enfin, les gorges de l'Ammer sont uniques en Allemagne.

Notre vision de l'Ammer est la suivante : l'Ammer et ses affluents sont quasiment préservés au plan écologique et possèdent une faune et une flore typiques de cet espace naturel. L'Ammer est jugée comme une rivière de référence pour les cours d'eau préalpins préservés. Enfin,

l'Ammer apporte une image positive du cours supérieur de la rivière Isar.

Quelles sont les mesures que nous envisageons ? Nous comptons restaurer les sections de rivière et créer de l'espace pour la dynamique fluviale naturelle. Nous souhaitons également optimiser le fonctionnement des barrages pour le rendre plus favorables à la préservation de l'environnement. Nous envisageons aussi de réactiver les torrents ainsi que les zones de pierailles et de graviers. Enfin, une de nos mesures vise à sensibiliser le public. Notre approche est emblématique des projets de renaturation et de protection des rivières. Elle permet l'intégration de l'ensemble des groupes de protection de l'environnement et le développement des mesures spécifiques. Elle consiste également à déceler les points conflictuels et à trouver des zones de convergence. Enfin, elle nous permet de coopérer en tant que partenaires dans le cadre de projets concrets.

Après ces nombreuses interventions qui posent les questions de l'urgence et de l'intérêt de protéger les dernières rivières à caractère sauvage mais aussi de la participation des acteurs locaux et des composantes économiques impactant les rivières ou découlant de leur valorisation, Martin ARNOULD du WWF France et Denis CAUDRON du Fonds pour la conservation des rivières sauvages présentent le fonds.

Martin ARNOULD : Aujourd'hui, nous sommes simplement en train de renforcer une approche collective qui émerge d'un besoin prégnant de préservation des cours d'eau sauvages restants et de restauration des rivières dégradées. En termes de constat global, il n'existe pas d'exception française. Les rivières sont massivement aménagées dans le monde entier. Nous ne dénombrons que 21 fleuves de plus de mille kilomètres se jetant directement dans la mer sans barrages dans le monde. En Europe occidentale, seule la Petchora en Russie coule librement de sa source jusqu'à la mer. Nous faisons face, en conséquence, à une crise de la biodiversité en ce qui concerne les espèces d'eau douce. A l'échelle de l'Europe continentale, nous trouvons les rivières massivement transformées par ces infrastructures singulières que sont les grands barrages. Selon un inventaire de l'Agence européenne de l'Environnement, nous y totalisons 6.400 grands barrages avec une fragmentation importante des écosystèmes aquatiques. Voilà la situation que les populations d'Europe souhaitent modifier collectivement, de manière aussi bien confuse qu'organisée.

Quels sont les deux textes fondateurs de notre action ? Il s'agit d'abord de la Directive-Cadre sur l'Eau et son deuxième principe fondamental et souvent négligé, le principe de l'interdiction de dégrader les rivières. Il s'agit ensuite d'une seconde directive de l'année 2000 contraignant l'Europe à augmenter sa production d'énergies renouvelable pour faire face aux changements climatiques. S'il est donc important de développer l'hydroélectricité dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, comment et à quelle échelle ce développement peut-il être mis en œuvre ? En effet, nous pouvons trouver plusieurs centaines de projets de centrales hydrauliques de toutes tailles en Autriche, en Italie, en France, en Croatie, dans le Monténégro ou encore en Albanie. C'est une menace supplémentaire pour la biodiversité. Il faut enfin ajouter une résolution du Parlement européen sur les zones européennes de nature vierge prise il y a moins de deux ans. Cette résolution commence aujourd'hui pénétrer notre conscience et à faire progresser l'idée de « zone de nature vierge ».

Le second principe de la directive cadre sur l'eau est de ne plus dégrader les cours d'eau. Il est à l'origine de notre volonté de créer un réseau des rivières sauvages et d'accélérer le mouvement de la protection des cours d'eau. Or, en Corse, les bulldozers sont actuellement à l'ouvrage pour saccager un petit fleuve côtier méditerranéen, le Rizzanese, et ceci dans l'indifférence générale. Nous pourrions ainsi multiplier les exemples. Anne PENALBA a listé les barrages devant être effacés dans le cadre de la Convention pour une Hydroélectricité durable. Il est hors de question pour le WWF et la majorité des ONG d'ouvrir le débat sur l'intérêt des barrages. Il est simplement question de réajuster notre regard sur l'hydroélectricité à la faveur

de l'aspiration émergente et se séparer de certains grands ouvrages qui ont fait leur temps. Par ailleurs, notre action se fonde sur le label évoqué par Roberto EPPLÉ et sur la valeur créée par la conservation des « rivières joyaux ». Les rivières intactes et non menacées ne sont pas perçues suffisamment comme créatrices de richesse. En effet, l'Ecole Centrale nous a démontré que la conscience des véritables revenus générés par une rivière comme le Chéran n'est pas présente dans toutes les têtes, en conséquence de quoi ces rivières ne font pas l'objet d'un soutien financier de la part des institutions.

Denis CAUDRON : Nous avons donc estimé qu'il était important de créer un nouvel outil. En 2007, nous avons mis en place les premières réflexions réunissant l'ensemble des acteurs : ONG naturalistes, pêcheurs, gestionnaires, scientifiques. Nous observons depuis lors une remarquable continuité dans cette démarche de regroupement, rare, malgré la capacité des associations et de la société civile à négliger la dynamique collective dans notre pays. Nous avons été rapidement conduits à utiliser un nouvel outil : le Fonds de Dotation (outil introduit par la Loi de modernisation de l'économie de 2008) grâce à un don privé versé par **Claude DUMONT**. Il est paru au Journal Officiel en début d'année 2011. C'est un outil complexe source d'innovation et d'incertitudes.. Les tâches sont réparties entre divers groupes de travail : un qui réfléchit aux critères scientifiques ; un autre concentre sa réflexion sur les bassins pilotes, en participant à l'organisation et la naissance de programmes innovants : notre action se veut complémentaire des actions déjà existantes menées par les gestionnaires en liant théorie et action de terrain. Les partenaires publics associés à notre démarche via ces programmes seront les partenaires publics classiques que nous connaissons tous, c'est-à-dire les bailleurs de fonds, les Agences de l'Eau, les Régions ou encore les Départements, sans oublier le Ministère de l'Ecologie et l'ONEMA.

Les rencontres sur le terrain nous permettront également de jauger le niveau d'adhésion ou d'intérêt vis-à-vis de notre projet de labellisation « Rivières Sauvages » chez les collectivités, les Syndicats de rivières et les gestionnaires locaux. Pour l'heure, nous n'avons pas encore muni notre boîte à outils d'un contrat « clé en main » pouvant être présenté aux acteurs du terrain. Nous souhaitons partager les incertitudes avec l'ensemble des gestionnaires présents sur les bassins pilotes et bâtir collectivement une méthode de travail permettant de s'acheminer vers une véritable labellisation. Les quatre bassins versants pilotes qui ont témoigné de leur désir de s'engager dans notre démarche pour obtenir à terme la labellisation sont la Valserine, le Chéran, la Vis et le Léguer. L'attribution du label s'effectuera par le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages. A terme, la conséquence sera la création d'un « réseau des rivières sauvages ». Une fois que les premières rivières seront labellisées (une dizaine de cours d'eau d'ici 2015), le réseau existera réellement. Ce sont les acteurs des rivières labellisées qui feront vivre ce réseau.

Les réactions résumées ci-après (tous les orateurs ne sont pas cités) ont permis de pointer tout à la fois les questions légitimes que se posent les acteurs de l'eau sur le rôle que souhaite assumer le Fonds pour la conservation des rivières sauvages et la place incontournable de la question des barrages au sein de la réflexion sur la protection des rivières sauvages.

Julien SEMELET, Conseil régional de Rhône-Alpes : « Parmi les bassins versants pilotes que vous avez listés, la Valserine et le Chéran sont effectivement « orphelins » de procédures de type contrat de rivière. Nous pouvons donc comprendre aisément l'intérêt des acteurs locaux de ces bassins pour votre démarche et entrevoir l'apport du Fonds. Néanmoins, quid d'un tronçon de cours d'eau pour lequel un contrat de rivière est déjà mis en place ? Quel sera alors l'apport du Fonds ? »

Martin ARNOULD : « Le Fonds ne se substitue en aucun cas aux maîtres d'ouvrage. En revanche, il vise à apporter des conseils scientifiques, une certaine lisibilité ainsi que des efforts de lobbying. In fine, il pourra peut-être constituer une aide à la recherche de financements publics en utilisant les capacités des ONG en matière de montage de programmes de type Inter-reg. Ce sont donc les pistes explorées actuellement par le Fonds. Nous en sommes encore aux débuts de notre démarche. Nous nous efforçons de rester pragmatiques face à la nécessité de concilier des démarches ascendantes et descendantes et de mélanger la théorie et la pratique. Les acteurs des bassins versants de la Valserine et du Chéran ont montré leur intérêt dans le partage de ces réflexions innovantes et dans la contribution au renforcement des actions de valorisation de l'excellence du territoire. Pour rappel, les contrats de rivière n'existent plus pour ces bassins ou ne peuvent plus être mis en place, car les rivières sont considérées en « trop bon état écologique ». Notre démarche se veut donc avant tout pragmatique et partagée. Pour l'heure, nous sommes loin de pouvoir répondre à toutes les questions qui se posent. Quoi qu'il en soit, nous n'apporterons pas clé en main un « contrat de rivière sauvage ».

Roberto EPPLE : « Nous nous donnons également pour mission d'accroître la visibilité et la notoriété de ces rivières encore « sauvages » aujourd'hui. Une fois que nous les aurons identifiées, nous jouerons le rôle de porte-parole de ces rivières sauvages afin de les rendre plus « sexy » auprès de la population. La Greina, que j'ai évoquée précédemment, se situe à 2.200 mètres d'altitude et représente une randonnée de plusieurs heures de marches difficiles. Or, elle est régulièrement visitée par des milliers de Suisses. Aujourd'hui, ces derniers constituent un apport financier significatif pour les communes. Cela a été rendu possible par notre travail d'affichage sur cette rivière sauvage. »

Julien SEMELET : « Hier s'est tenu le séminaire du lancement du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Ce schéma permettra d'identifier la Trame bleue. Précédemment, nous avons noté que la loi Grenelle indique clairement que certains cours d'eau sont classés et inscrits dans la trame bleue. De plus, certains cours d'eau sont jugés importants pour la biodiversité. Le SRCE nous offre donc une certaine latitude. Les travaux de définition des critères de qualification d'une rivière sauvage pourront donc alimenter la réflexion du SRCE. Nous souhaitons donc vivement partager vos réflexions.

Enfin, nous avons précédemment évoqué la question de la schizophrénie des politiques publiques. Ce SRCE a été élaboré par la Direction de l'Environnement du Conseil régional de Rhône-Alpes et l'Etat via la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Or, ces deux directions copilotent par ailleurs l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Elles doivent donc planifier le développement des énergies renouvelables à l'échelle régionale. Il s'agit donc cette fois-ci d'un exemple de cohérence de politiques publiques. Ayant eu la chance de participer au SRCE et au SRCAE, je peux vous fournir quelques chiffres. Les projets de classement de liste 1 et de liste 2 ont été croisés avec l'étude qui démontre les potentialités de développement de l'hydroélectricité en Rhône-Alpes. Nous observons que 50% du linéaire des projets de classement de liste 1 et de liste 2 correspondent à des zones potentiellement intéressantes pour le développement de l'hydroélectricité. Des choix devront donc être effectués. D'une part, le SRCE doit maintenir la continuité écologique et les marges actuellement proposées pour répondre à l'objectif de développement des énergies renouvelables. Pour ce qui concerne hydroélectricité, l'équipement et l'optimisation de l'existant ne suffira pas à remplir les objectifs et de nouveaux ouvrages devront peut-être être créés. Les compromis ne seront donc pas simples à trouver. »

Anne PENALBA : « L'Union française de l'Electricité, à laquelle nous adhérons, travaille sur les questions de potentiel. Une des premières régions que nous avons étudiées dans ce cadre est la région Rhône-Alpes. Celle-ci a donc bénéficié en avant-première des travaux d'évaluation

du potentiel qui visent à trouver l'équilibre et effectuer les meilleurs arbitrages entre les cours d'eau proposés au classement et les zones identifiées comme étant « à potentiel ». C'est une bonne chose de présenter la réflexion de façon aussi nuancée. C'est aussi l'occasion de réviser les évaluations environnementales réalisées pour ces cours d'eau proposés au classement et vérifier notamment s'il s'agit réellement d'un réservoir biologique permettant d'ensemencer le bassin aval. Cette évaluation facilite les arbitrages dans certains cas. »

Claire-Cécile GARNIER, Direction de l'Eau et de la Biodiversité : « La Direction de l'Energie et la Direction de l'Eau et de la Biodiversité ont écrit aux services responsables de la préparation des classements et des Schémas régionaux Climat Air Energie pour attirer leur attention sur la nécessité absolue de la cohérence sur ces différents exercices. Il existe un certain nombre de cours d'eau dont nous sommes certains qu'ils seront classés malgré leur potentiel. D'autres cours d'eau posent davantage de questions concernant leur rôle de réservoir, par exemple. S'ils présentent un potentiel hydroélectrique intéressant, nous pourrions être conduits à arbitrer en faveur de l'hydroélectricité. D'autre part, nous savons d'ores et déjà que nous devons construire de nouveaux ouvrages pour apporter les trois térawatts/heure (TWh) supplémentaires nécessaires. Notre objectif est de développer ces ouvrages aux endroits pour lesquels les enjeux écologiques sont les moins importants. Plus les enjeux de préservation de la biodiversité existante sont importants concernant un cours d'eau, moins ce dernier sera voué à produire de l'hydroélectricité. »

Des remarques complémentaires ont porté sur l'interprétation de la Convention pour une Hydroélectricité Durable et sur le fait que la simple amélioration de rendement d'un certain nombre d'ouvrages existants serait suffisante pour atteindre l'objectif de trois térawatts/heure (TWh), la création de nouveaux ouvrages étant la dernière option. La conservation et l'amélioration des ouvrages existants, la conservation des « turbines à débit réservé » semblent acceptables dans la mesure où le débit réservé ne passe pas par les passes à poissons. Il est également possible d'installer des turbines ichtyo-compatibles permettant la dévalaison des poissons. En revanche, la création de nouveaux ouvrages n'est pas souhaitable pour beaucoup d'intervenants. A cette position, **Mme GARNIER** a pu répondre que l'objectif de trois TWh a notamment été fixé pour compenser le relèvement du débit réservé, évalué à environ deux TWh de perte de production. Autrement dit, nous devons produire cinq TWh. **Roberto EPPEL** a ajouté que l'objectif était initialement de sept TWh. La réalisation de cet objectif aurait alors conduit à un désastre de grande ampleur.

Anne PENALBA a complété les échanges en rappelant la possibilité de potentiel hydroélectrique sur l'équipement de seuils existants. Si les turbines ichtyo-compatibles ne sont pas parfaites, les derniers tests effectués sur une turbine récemment mise en place, montrent un résultat de 0% de mortalité au niveau des anguilles. Une partie des trois TWh sera sans doute produite à partir de l'équipement de ces seuils déjà existants.

A ces données, une personne dans la salle a répliqué qu'actuellement, sur les barrages les mieux équipés, nous parvenons à obtenir un taux de transparence de l'ordre de 80 à 90%. Sur un fleuve côtier, entre la mer et la zone de frayère, si nous trouvons entre dix et quinze barrages, et que chacun de ces barrages apporte un taux de 90%, le résultat est le suivant : sur cent saumons qui se présentent au départ, nous n'en dénombrons que deux, voire aucun à l'arrivée. Chaque producteur peut estimer que son barrage fonctionne correctement s'il présente un taux de 90%. Dans ce cas, le Préfet peut lui accorder une autorisation d'exploitation. Toutefois, d'un point de vue global, malgré la bonne qualité de chacun des ouvrages, l'ensemble présente un impact écologique important. Malheureusement, cet aspect n'est pas pris en compte dans le processus de remise des autorisations qui s'effectue encore de façon individuelle à ce jour. **Ludovic FRERE**, de la Fondation pour la Nature et l'Homme a remarqué

que **Madame GARNIER** indique que de nouveaux ouvrages seront créés. En conséquence, les ONG signataires s'interrogent sur les intentions de la Convention pour une Hydroélectricité Durable. La difficulté est de « faire vivre » les engagements issus de la Convention. Pour cela, les acteurs doivent se rencontrer autour d'enjeux partagés. Les enjeux définis lors des négociations portaient sur la création d'un classement et d'une labellisation des cours d'eau ainsi que sur le suivi de ces fameux trois TWh. C'est à partir de rencontres autour de ces enjeux que naîtra la confiance mutuelle entre acteurs et l'émergence d'une société plus mûre qui puisse rassembler des acteurs bien définis dans leurs rôles respectifs et qui tentent d'identifier une voie de convergence. En conclusion, la Fondation pour la Nature et l'Homme, qui a accompagné les différents acteurs signataires de la Convention pour une Hydroélectricité durable, devrait rejoindre prochainement le comité de suivi.

Après ces longs échanges où l'hydroélectricité a été au cœur du débat, les participants ont effectué un retour vers les atouts que peut présenter la labellisation des bassins versants. Celui du Chéran qui coule en partie dans le PNR des Bauges, a été présenté par André GUERRAZ, Président du parc naturel régional du Massif des Bauges et Jean-François RAISIN, Président de l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) de l'Albanais. Christian BRUNEL, Directeur-adjoint du PNR du Haut-Jura, a présenté celui de la Valserine-Semine.

Jean-François RAISIN : « La notion de « rivières sauvages » est pour nous un élément fondateur. Nous sortions d'une période de contrat de rivière, riche d'enseignements, ayant duré dix ans. Le contrat de rivière avait de nombreux objectifs. De nombreuses mesures avaient permis d'obtenir des résultats positifs, notamment sur le volet assainissement, et avaient permis aux communes de lancer de nombreux projets. Pour autant, le niveau écologique des rivières n'était pas forcément satisfaisant, comme pour les truites autochtones propres au Chéran. Ces populations étaient très fragiles, voire en déclin, nous conduisant à nous interroger sur l'après contrat rivière.

Nous cherchions à valoriser la partie économique de la pêche, car cet objectif nous paraissait important auprès des élus. La pêche permet en effet de réunir la sphère économique et la sphère environnementale qui ne doivent, aujourd'hui, pas être opposées. Tout le monde a été réceptif au discours que le Fonds a proposé. Nous avons parlé d'innovation et de synergie, de partage de connaissances et d'expériences. Ces éléments nous ont conduits à faire émerger des projets très rapidement grâce au Fonds. Nous avons par exemple un projet d'effacement sur le seul micro barrage que nous pouvons rencontrer sur le Chéran. L'ensemble de notre investissement auprès des élus, grâce au contrat de rivière, nous permet de chercher un accélérateur grâce au « Réseau rivières sauvages ». Les mots ont souvent leur importance ; à cet égard, je suis personnellement interpellé par la locution de « rivières sauvages ». La Savoie et la Haute-Savoie représentent chaque année 15.000 habitants de plus. Il s'agit d'un territoire où les zones urbaines se concentrent et où la notion de « rivières sauvages » peut conduire certains à un certain scepticisme. Cette notion de « rivières sauvages » se rencontre bien au bord de l'eau. Nous faisons partie des premiers candidats au label Rivières sauvages. L'objectif nécessite d'être tiré vers le haut. Plus que d'être élitiste, il s'agit de définir une trajectoire pour y arriver. Nous devons chercher l'excellence pour sortir des constats actuels. Les lois d'il y a une trentaine d'années étaient intéressantes, pour autant nous en sommes toujours à l'heure des constats. Or les constats ne sont pas à la mesure des espérances.

Il est vrai toutefois que le discours des élus change, et offre un nouvel écho. A cet égard, le poids économique que représente une « région sauvage » commence à être prégnant. Le modèle présenté ce matin, par les élèves de l'Ecole centrale, permet de mettre des chiffres sur ce constat. Ces modèles peuvent répondre aux contraintes économiques de court terme, ainsi

qu'à des logiques de long terme. Je ne vais pas parler à la place des élus, mais il suffit de voir l'adhésion rencontrée autour d'une table par des personnes qui ne discutaient pas entre elles il y a une dizaine d'années et qui n'envisageaient pas d'aller aussi loin aussi rapidement. L'établissement de ce Fonds va permettre de travailler rapidement, en prenant appui sur le terreau fertile que nous avons déposé. »

André GUERRAZ : « Par rapport à la contrainte administrative que représente la présence de la rivière sur deux départements, le Parc Naturel Régional est un outil qui permet de dépasser ces frontières administratives. Un parc régional ne s'arrête pas aux limites d'une région ou d'un département, il se situe à l'échelle géographique, à l'échelle de l'unité du massif dans son entier. Nous venons de prendre connaissance de l'exemple des pêcheurs, extrêmement motivés et vigilants à l'égard de la qualité de l'eau, de ses abords et accès. Je crois que ces différentes qualités sont à mettre en avant. Je vais en retracer quelques-unes au sujet de la rivière Chéran, qui ont été à l'origine du Contrat Rivière Chéran. Nous nous sommes aperçu que nous avons une rivière exceptionnelle, car elle combinait les intérêts économiques de la vie locale (l'agriculture dépend en effet des abords de la rivière), son rôle historique, avec la présence des Templiers, ainsi que des activités sportives très fortes, avec du canoë-kayak, du canyoning et de la randonnée. Les Randonneurs du Chéran viennent de mettre en place un sentier à thème, le « Chaos du Chéran », que nous allons d'ailleurs reprendre dans le dossier Géoparc, actuellement en attente d'une labellisation de l'UNESCO pour le mois de septembre. Le Contrat de rivière, présenté par **Jean-François RAISIN** sous une approche piscicole, est un contrat qui a permis de nouer des contacts forts entre trois cantons différents : le canton des Hautes Bauges, le canton d'Alby-sur-Chéran avec la présence parmi nous de **Jean-Claude MARTIN**, Président de la communauté de communes du pays d'Alby et conseiller général de Haute-Savoie et puis **Serge GRANGER**, adjoint au maire de la commune de Rumilly, vice-président du SMIAC. Entre ces trois entités politiques, par-delà les limites départementales, une entente réelle a permis d'effectuer un travail collectif positif. Vous êtes ici au bord du lac d'Annecy, deuxième plus grand lac naturel de France, à côté du lac du Bourget, avec au milieu, le massif des Bauges. Cette situation géologique est exceptionnelle de part la position de massifs faisant office de châteaux d'eau, qui alimentent les deux grands lacs naturels de France. Ce sont des atouts qui viendront alimenter notre candidature au titre du label Rivières sauvages. »

Christian BRUNEL : « Le parc du Haut-Jura se situe au nord des Bauges, en face de Genève. Ce parc a été créé en 1986 avec 48 communes. Il s'étend aujourd'hui sur 118 communes, deux régions, le Rhône-Alpes et la Franche-Comté, ainsi que sur trois départements : le Jura, l'Ain et le Doubs. La Valserine se situe sur la partie sud-est du parc. 95% de son cours est situé dans l'Ain tandis qu'une partie est située dans le département du Jura. Sur les 19 communes qui constituent le bassin versant de la Valserine - Semine, 17 sont abritées par le Parc et ont souhaité qu'il s'occupe de ce cours d'eau. Elles lui ont donné la compétence en matière de gestion des cours d'eau et des zones humides associées. Le cours d'eau se situe sur un territoire recouvert de forêt à 70%. La source de la Valserine démarre sur les prairies humides et les alpages de montagne, pour descendre la vallée la plus alpine du Haut-Jura vers des vallées ayant une grande qualité paysagère, mais aussi biologique. D'ailleurs, un grand nombre de pêcheurs atteste que ses eaux sont poissonneuses. La Valserine et la Semine se rejoignent pour constituer un affluent du Rhône à Bellegarde, avant le barrage de Génissiat. Nous avons de petits héritages à gérer, à cause desquels la collaboration avec « Rivières sauvages » et le Fonds nous intéresse particulièrement.

Mais nous ne sommes pas partis de rien. Nous avons un bon état de connaissances, l'état des lieux était bon. La DCE avait qualifié la Valserine-Semine comme des « cours d'eau en bon état », voire en « très bon état ». Nous avons instauré une solidarité amont-aval du bassin versant du fait du Parc. Nous disposons d'un budget annexe Valserine-Semine qui nous permet

de mobiliser des crédits conférés par les communes appartenant à ce bassin versant. Nous avons entrepris des actions, à la hauteur du budget dont nous disposons et du dynamisme local qui existait et ainsi contribué à la diversité des habitats piscicoles. Mais nous touchons ici la limite de la rivière sauvage en raison de la présence de nombreux barrages. Nous avons, au sein de l'AAPPMA, contribué à quelques améliorations de cet ordre avec des caches à poissons par exemple. Il y a cinquante ans et plus, les propriétaires pouvaient facilement planter des épicéas, si bien que le taux de recouvrement forestier est aujourd'hui de 70%. Certains épicéas sont parfois plantés en zones humides. Nous essayons donc, avec la collaboration de la Communauté de communes du pays gessien de supprimer ces plantations et d'éviter leur nouvelle plantation.

L'identification de la Valserine et de la Semine comme rivières sauvages est une chance au niveau national, non seulement en termes médiatiques, mais également en termes opérationnels. Nous allons alors pouvoir nous appuyer sur des apports techniques, scientifiques, mais également des apports financiers pour prolonger nos actions et aller plus loin. C'est bien sur les questions qui entourent les barrages que nous sommes le plus attendus, et l'ensemble de ces apports nous permettra de développer nos actions vers un effacement de ce type de constructions, non utilisées pour la majeure partie, et dont l'effacement ne constitue pas une priorité pour les élus locaux. Nous comptons bien sur le support médiatique, technique et financier du Fonds pour renforcer ces actions. Les acteurs concernés de la Valserine et de la Semine sont persuadés que cette rivière compte parmi les rivières exceptionnelles et ils veulent tout faire pour qu'elle intègre le réseau Rivières sauvages.

Pour terminer ce colloque fondateur, les organisateurs ont donné la parole à Sergio SAVOIA, Directeur du Programme alpin européen (EALP) du WWF.

Sergio SAVOIA : « Je voudrais commencer avec une anecdote. Voilà une vingtaine d'années, des cousins australiens m'ont rendu visite en Suisse. Nous les avons accompagnés de l'aéroport de Zurich jusqu'à mon habitation, en Suisse et, durant le voyage, je me disais qu'ils seraient impressionnés par nos montagnes, comme le Cervin, le Gothard ou d'autres. Or, leurs remarques ne portaient que sur les cours d'eau. Ils n'étaient impressionnés que par l'eau qui coulait. J'ai toujours vécu dans les Alpes et les cours d'eau, les chutes d'eau et ces ressources naturelles étaient considérées par moi comme assez banales.

Le « Programme alpin » coordonne le travail de conservation de tout l'environnement alpin. Ce travail est effectué par les organisations nationales du WWF (Italie, Allemagne, France, Autriche et Suisse). Ce travail est basé sur un plan de conservation écorégional au niveau des Alpes, élaboré par de nombreux autres partenaires internationaux, mais également des partenaires institutionnels. Le Plan de conservation écorégional se base sur une analyse scientifique des « valeurs naturelles alpines » et, également, sur une analyse des menaces. Ce travail nécessite d'être fait de façon coordonnée et transfrontalière, parce que la nature ne connaît pas de frontière, que l'eau ne s'y arrête pas et les grands prédateurs non plus. Nous avons identifié des priorités de conservation géographique, des zones prioritaires : Ecrins, Mercantour, Vanoise, soit vingt-quatre zones prioritaires dans les Alpes qui font l'objet de plans d'action. Nous avons également des thèmes prioritaires, comme la connectivité, le tourisme dans les Alpes, l'éducation, le Wilderness (thème connecté à notre plan d'action) et, évidemment, le thème de l'eau douce et de nombreuses actions commencent à se faire jour.

Je tiens à vous faire part d'une réflexion. Cette réflexion part de l'analyse politique de la droite américaine. Dans les années 1960, la droite américaine était vaincue. Ce groupe politique a alors commencé à investir dans l'intelligence, dans l'éducation, dans les idées, dans le training. Après trente ans, la situation avait évolué à tel point qu'il paraît aujourd'hui impossible de battre ces idées par d'autres. En effet, la gauche politique n'a pas eu la possibilité d'effectuer ce travail, peut-être par manque de ressources. La seule discipline ayant fait un travail similaire

est l'idéologie environnementale. Le monde de la protection de l'environnement a commencé à construire des idées, à les investir et à travailler sur celles-ci, de façon à faire des anciens opposants des alliés. C'est la raison pour laquelle je suis enthousiaste à l'égard du travail que nous accomplissons. Mon engagement vise également à exporter cette idée française pour que celle-ci devienne une idée autrichienne, italienne, suisse ou allemande. En effet, les problèmes que nous rencontrons avec l'eau sont similaires aux problèmes que vous rencontrez. Ils sont peut-être même pires car nous rencontrons, aujourd'hui en Suisse, une demande de 830 concessions dans le secteur hydroélectrique. Compte tenu de l'opposition au nucléaire et des conséquences du changement climatique, la demande d'énergie hydroélectrique ne va cesser de croître. Si ce combat n'est pas mené, il est possible que les sources de « freshwater » se tarissent en Suisse. L'eau, alors, appartiendra à des organismes privés faisant légitimement de l'argent avec leurs installations.

Notre devoir est alors de nous montrer aussi forts et intelligents que ces lobbies le sont. J'ai entendu Mme Anne PENALBA et notre devoir est de faire aussi bien que le secteur de l'hydroélectricité. Nous devons alors copier notre modèle sur le leur et faire mieux et ensemble. Pour les rivières sauvages alpines, notre plan stratégique, élaboré avec les organisations nationales du WWF de France, Italie, Suisse et Autriche, s'est posé la même question et a tiré les mêmes conséquences. Il est important de pouvoir disposer de « No go areas », des aires protégées du secteur hydroélectrique où les installations sont interdites. Mon travail ne consiste pas à faire des relations publiques avec le secteur hydroélectrique, mais de défendre l'environnement avec toutes mes forces et mes ressources. Il est pour moi évident que l'énergie hydroélectrique constitue une menace très grave pour l'environnement alpin, et nous devons contrer cette menace. Nous devons également nous battre contre l'idée consistant à toujours produire davantage. Nous parlons sans cesse du besoin d'énergie, mais beaucoup moins de la nécessité d'épargner cette énergie, afin d'être plus efficace ou efficient au niveau de la consommation énergétique. L'augmentation de la demande énergétique est un cul-de-sac parce que les ressources sont finies, ainsi que l'eau. Je ne cesse de lutter, dans le cadre de mon combat, contre cette idéologie de la croissance.

L'idée que vous avez eue est extraordinaire, je souhaite qu'elle soit mise en œuvre avec un vif succès. De mon côté, je vais tenter d'exporter cette idée dans les autres pays. Comme souvent dans les questions de conservation environnementale, tous les combats sont identiques.»

Le colloque s'est clos sur les interventions de Claire-Cécile GARNIER au nom d'Odile GAUTIER, Directrice de l'eau et de la biodiversité, d'Alain CHABROLLE, Vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes en charge de la santé et de l'Environnement et d'Isabelle AUTISSIER, Présidente du WWF France, dont vous trouverez un résumé ci-après.

Claire-Cécile GARNIER : La Direction de l'Eau et de la Biodiversité a apprécié la qualité des différentes présentations et les échanges qui les ont accompagnées, mais également la passion qui s'est exprimée. Cela montre que cet intérêt est très largement partagé et que le « Réseau des Rivières Sauvages » pourra compter sur des énergies multiples pour les porter. Elle confirme l'appui du Ministère à l'égard de cette initiative qui s'inscrit dans une politique de préservation et de reconquête des milieux aquatiques. Désormais l'eau, ressource, se voit affecter des objectifs de bonne qualité environnementale en tant qu'habitat et milieu de vie. L'atteinte de ces objectifs est une obligation de résultats, ambitieuse, tant au niveau de la reconquête que de la préservation des milieux épargnés.

Cette nouvelle stratégie nous engage pour la période courant de 2011 à 2020. Elle décline l'ambition de préserver et renforcer la biodiversité, d'en assurer l'usage durable et équitable et réussir pour cela l'implication de tous les acteurs.

Nous connaissons une augmentation des mises aux normes d'obstacles à la continuité écolo-

gique. Cependant ces actions seules ne permettront pas d'atteindre les objectifs et notre crédibilité repose sur notre capacité commune à les mener à terme. La qualité des analyses et la pédagogie déployée dans le « Réseau des rivières sauvages » lui confèrent une place que nous souhaitons encourager parmi l'ensemble des leviers d'action. Il conviendra, pour s'assurer d'une véritable synergie entre les acteurs, que les priorités soient bien partagées, notamment en termes de secteurs à protéger.

Le ministère ne doute pas que ces priorités s'inscriront dans la continuité de celles que nous avons partagées dans l'élaboration des SDAGE, et de celles que nous établissons ensemble dans l'élaboration de nouveaux classements de cours d'eau, et de la Trame Verte et Bleue via les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique. L'implication de l'ONEMA dans l'identification des cours d'eau pouvant être qualifiés de rivières sauvages me paraît également être un gage de cette cohérence. Dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable propose de constituer un véritable département de la biodiversité au sein de la Fondation du Patrimoine et souhaite que le projet de Fondation des Rivières Sauvages, que préfigure le Fonds aujourd'hui s'inscrive au maximum dans cette perspective et vienne appuyer sa création. Le « Réseau des Rivières Sauvages » doit permettre la confirmation de cette dynamique et son appropriation à une échelle beaucoup plus large que nos sphères d'initiés, par la mise en valeur symbolique de nos joyaux aquatiques. L'action du Fonds sera présentée à Budapest aux directeurs de l'eau de l'Union européenne et est assurée du plein soutien du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Alain CHABROLE a fait remarquer que la mise en place de la Trame Verte et Bleue doit être finalisée pour fin 2012 et a interpellé le ministère sur les moyens de coordination, notamment dans le domaine de l'eau, qui devraient être mis à la disposition des grandes régions. La région Rhône-Alpes dispose du plus grand nombre de rivières de grande qualité. Cette région finance ou cofinance une grande partie des ingénieurs et des techniciens, chevilles ouvrières des contrats de rivières. C'est au sein de ces lieux de gouvernances, que les acteurs ont appris à mettre en place des politiques aussi vertueuses que possible. Alain CHABROLLE a également insisté sur la nécessité de passer du curatif au préventif et à la promotion et prévention des territoires exceptionnels, une grande vigilance devant être portée sur la cohérence des politiques publiques.

Il a remarqué que la démarche Rivières sauvages ne conserve que 7% du maillage fin des milieux aquatiques de la région Rhône-Alpes et qu'il était dès lors important de distinguer les bons cours d'eau par un label et sans doute par la conjonction d'une palette d'outils, comme un « Contrat Zones Humides » ou un « Contrat Biodiversité » mis en œuvre au niveau de la région, la démarche du Fonds s'inscrivant dans une belle complémentarité.

Puis il a indiqué que le Conseil régional serait vigilant à la place qu'il souhaite accorder à l'énergie hydraulique à travers le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SCRAE). L'essentiel des politiques réside dans l'efficacité et la sobriété énergétique dans deux gros domaines : le bâtiment et les transports et non dans le développement de retenues supplémentaires, comme la création d'un barrage ou l'exercice de nuit des turbines. La participation des hydroélectriciens doit viser à respecter la continuité des milieux aquatiques.

Le Conseil régional peut envisager la création de micro-équipements, ayant des cahiers des charges précis ou des études d'impact excessivement rigoureuses. Le programme Rivières sauvages permettra d'apporter toutefois un éclairage nouveau sur la cohérence des politiques. Le Conseil régional est intéressé par la démarche de ce projet et cherchera à contribuer à son opérationnalité pour atteindre les objectifs qui nous réunissent tous.

Isabelle AUTISSIER, Présidente du WWF France, a résumé le sentiment de nombre de participants en affirmant que ce colloque ne se finissait pas par une conclusion mais par un commencement, celui du Label Rivières Sauvages. Elle a rappelé la solidarité de l'amont et de

l'aval, et la continuité écologique du plus haut des rivières au fin fond des montagnes jusqu'au plus profond des océans qui a fondé dès 1986 l'engagement du WWF France aux côtés de FNE au sein de Loire Vivante, ce combat a montré qu'assurer la sécurité des riverains face au risque naturel d'inondation en gardant une rivière vivante était possible. Elle a rappelé que ce combat a également montré qu'il était possible de réconcilier des adversaires d'hier autour de la notion de gestion durable des fleuves autour d'objectifs partagés : effacer certains barrages, restaurer les forêts alluviales, faire évoluer l'agriculture vers des pratiques plus responsables, plus durables, plus biologiques.

Ce combat a été un tournant dans la compréhension des modes de fonctionnement nous permettant de protéger nos rivières. Elle a insisté sur le fait qu'une nouvelle perception des rivières est à construire autour de leur richesse patrimoniale. Les rivières sauvages peuvent générer en elles-mêmes de la valeur et des ressources économiques ; elles peuvent être des pivots pour une vie durable dans les territoires riverains. Elle a également rappelé qu'un débat est à mener d'un point de vue énergétique : d'autres solutions sont à trouver que le « tout hydroélectrique » ou que le « tout nucléaire ». Des gisements sont à trouver en termes d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique. D'autres sources sont à incorporer : l'éolien, la biomasse et le solaire. Enfin, elle a proposé aux participants de continuer à faire preuve d'imagination, comme celle qui a généré le projet de label Rivières sauvages, avec d'autres formes d'actions collectives plus partagées, avec une gouvernance plus ouverte et un élargissement des points de vue, avec davantage de coopération et plus d'acteurs.

Le WWF a participé à la création de ce réseau et à l'agrégation de tous les acteurs, aussi divers soient-ils. Leur diversité est tout aussi fondamentale que leur nombre, que ces acteurs soient scientifiques, membres d'ONG, personnalités publiques, groupes privés ou institutions publiques. Chacun trouvera un terrain pour partager ses compétences et son enthousiasme. Cette mixité fera la solidité, la cohérence et l'efficacité de ce Fonds Rivières sauvages. Le WWF sera toujours aux côtés de ce Fonds, qui va prendre son indépendance et son autonomie, un WWF qui a beaucoup d'autres combats qui l'attendent.

Contacts

Fonds pour la conservation des rivières sauvages

www.rivieres-sauvages.fr

Denis Caudron - 06 85 31 40 06 - contact@rivieres-sauvages.fr

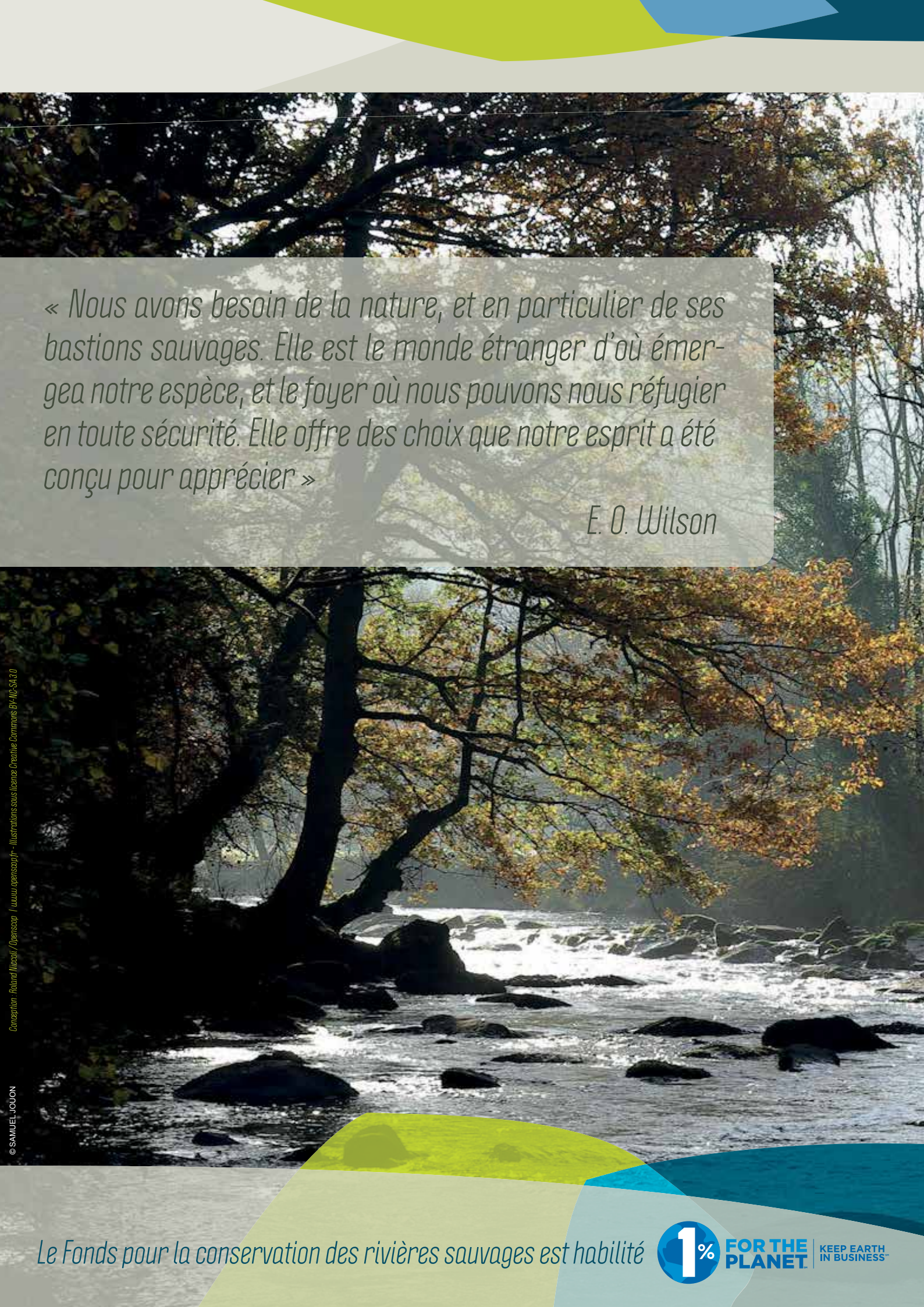
Martin Arnould - 04 77 21 58 24 - marnould@wwf.fr

Roberto Eppele - 04 71 05 57 88 - roberto.eppele@rivernet.org

Partenaires & soutiens

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages souhaite remercier l'ensemble des partenaires et soutiens qui lui ont permis de réaliser ces deux années de projets et de rencontres :





« Nous avons besoin de la nature, et en particulier de ses bastions sauvages. Elle est le monde étranger d'où émergea notre espèce, et le foyer où nous pouvons nous réfugier en toute sécurité. Elle offre des choix que notre esprit a été conçu pour apprécier »

E. O. Wilson

Le Fonds pour la conservation des rivières sauvages est habilité



**FOR THE
PLANET**

KEEP EARTH
IN BUSINESS™